



GT SUR L'APPLICATION DE RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL : LA FGAAC-CFDT PORTE SES EXIGENCES POUR L'AUDIT EXTERNE !

LA FGAAC-CFDT A OBTENU LA MISE EN PLACE D'UN AUDIT EXTERNE SUR LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL :

La FGAAC-CFDT a multiplié les démarches depuis le début de l'année 2025, en lien avec l'amélioration des conditions de travail et plus particulièrement les problématiques liées avec l'organisation du temps de travail et les modifications de commande.

La FGAAC-CFDT est notamment intervenue dans le cadre de plusieurs DCI nationales adressées au Groupe ou à la SA Voyageurs et en demandant le 10 février 2025 la programmation d'une commission de suivi de l'accord temps de travail.

Ces différentes actions ont conduit la SA Voyageurs à prendre plusieurs engagements, qui ont été repris dans les différents relevés de décisions, dont celui d'engager un audit externe indépendant !

CE GROUPE DE TRAVAIL AVAIT POUR OBJET DE CONSTRUIRE DE MANIÈRE PARITAIRE LE CAHIER DES CHARGES DU FUTUR AUDIT

1885-2025, DEPUIS 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
CAA et mutuelle



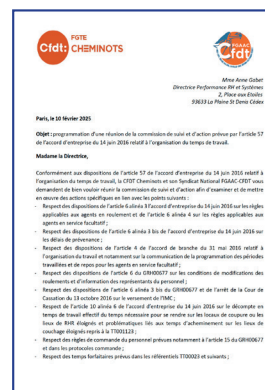
Téléchargez gratuitement l'application



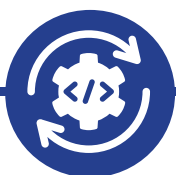
LA FGAAC-CFDT A MIS EN LUMIÈRE DES PROBLÉMATIQUES PRÉCISES, QUI DEVRONT ÊTRE INTÉGRÉES AU CAHIER DES CHARGES DE L'AUDIT :

Lors de ce GT Traction et durant la commission de suivi et d'action de l'accord temps de travail du 10 avril 2025, la FGAAC-CFDT a mis en exergue différentes problématiques et a poussé pour qu'elles soient intégrées au cahier des charges de l'audit externe :

- le nombre excessif des modifications de commande et le non respect des règles de commande du personnel ;
- l'augmentation excessive des NR (Notes Rectificatives aux roulements) et des MH (Modifications Horaires) ;
- le respect des délais de prévenance et de l'équilibre vie privée/vie professionnelle des agents ;
- le manque de prévisibilité pour les agents sur le contenu des périodes travaillées et de repos, ainsi que sur leurs congés ;
- le non versement de l'IMC sur des JS modifiées, qui y sont pourtant éligibles ;
- l'absence de décompte en temps de travail effectif du temps nécessaire pour se rendre sur un lieu de couchage éloigné en RHR, ainsi que le non-respect de la durée de temps de repos minimum ;
- le respect des différents temps forfaitaires prévus par les référentiels Traction et la question de la mise à jour des temps forfaitaires ;
- l'impact des commandes centralisées et de la mise en place des nouveaux logiciels de commande (HASTUS/ORION/PROGRES).



CLIQUEZ POUR ACCÉDER AU COURRIER DE LA FGAAC-CFDT DU 10 FÉVRIER



L'AUDIT EXTERNE INDÉPENDANT SERA LANCÉ AVANT L'ÉTÉ :

- Face au constat que la Direction de la SA Voyageurs minorait le nombre de modifications de commande et avait tendance à embellir le tableau, la FGAAC-CFDT a porté la nécessité d'avoir un avis indépendant et externe à l'entreprise !
- Un audit sera lancé avant l'été et le cahier des charges devra être validé d'ici mi-mai.



RESTITUTION EN SEPTEMBRE QUI SERA SUIVIE DE PLANS D'ACTION :

- La FGAAC-CFDT a déploré lors de ce GT Traction que cet audit n'intègre pas le périmètre d'Hexafret et des différentes sociétés dédiées !
- La FGAAC-CFDT a obtenu l'engagement écrit de la Direction que **"les conclusions de l'audit seront restituées en septembre, et des mesures concrètes seront prises dans la foulée"**.



LA FGAAC-CFDT EXIGE DES MESURES IMMÉDIATES EN PARALLÈLE :

- Sans attendre les recommandations de cet audit, la FGAAC-CFDT a réitéré sa demande d'engager, dès à présent et en parallèle, un travail de fond avec les activités permettant de réduire le nombre de JS modifiées et les NR/MH, ou bien encore d'améliorer la prévisibilité sur le contenu des périodes de repos et de travail.